



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
COMTÉ DE VERCHÈRES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Verchères tenue à la salle du Conseil, le **mardi 2 mai 2023** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Alexandre Bélisle, Maire
Madame Annie Dubeau, Conseillère
Monsieur Claude Ménard, Conseiller
Monsieur Dominic Lampron, Conseiller
Monsieur Gilles Lamoureux, Conseiller
Madame Katherine R. L'Heureux, Conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Alexandre Bélisle.

Sont également présents :

Madame Carole Dulude, Directrice générale & greffière-trésorière
Monsieur Maxime Salois, Directeur général adjoint & greffier-trésorier adjoint

Est absente : Madame Nathalie Fillion, Conseillère

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **CORRESPONDANCE**
5. **LÉGISLATION**
 - 5.1 Assemblée de consultation - Règlement No 582-2023 modifiant le règlement de zonage No 443-2010
 - 5.2 Adoption du second projet de règlement No 582-2023 modifiant le règlement de zonage No 443-2010
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Approbation des comptes
 - 6.2 Mandat à la directrice générale - vente pour taxes
7. **COMMUNICATION ET PROJETS SPÉCIAUX**
 - 7.1 Adoption de politiques concernant la publicité des organismes accrédités
 - 7.2 Adoption de la politique du collier de la communauté
8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 Nomination au Service de Sécurité Incendie - Capitaine - Dominic Sabourin

9. TRANSPORT ROUTIER

9.1 Demande de subvention PPA-CE travaux de pavage et autres 2023

9.2 Signalisation - secteur de l'école - projet pilote

10. HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Usine de filtration - Réfection du bassin de neutralisation - Décomptes progressifs Numéros 1, 2 et 3 - Groupe Lefebvre

10.2 Usine de filtration - Remplacement de membranes

11. SANTÉ BIEN-ÊTRE

12. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

12.1 Dépôt du rapport mensuel des permis et certificats - Avril 2023

12.2 Contribution pour fins de parc - lotissement au 207 rang Petit-Coteau

12.3 Site patrimonial: 14-14A rue St-Louis

13. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

13.1 Demande support financier - Marie-Jade Courchesne

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

2023-05-117

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Ménard

APPUYÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉ

2023-05-118

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

APPUYÉ PAR : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal du 3 avril 2023, tel que rédigé et présenté.

ADOPTÉ

4. CORRESPONDANCE

5. LÉGISLATION

5.1. **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NO 582-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 443-2010**

Le projet de règlement est expliqué par le maire et le directeur de l'urbanisme, suit la consultation sur ce projet de règlement.

2023-05-119

5.2. **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 582-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 443-2010**

ATTENDU QUE le règlement de zonage no.443-2010 est en vigueur depuis le 6 avril 2010;

ATTENDU QU'il y a lieu de préserver les caractéristiques architecturales de nature agricole et rurale des bâtiments résidentiels en zones A-1 à A-10;

ATTENDU QUE le boisé de Verchères fait partie des milieux naturels d'intérêt dans un souci de conservation;

ATTENDU QUE toute construction doit être conçue et réalisée de façon à respecter l'état et l'aspect naturels des lieux;

ATTENDU le plan d'urbanisme de la Municipalité de Verchères;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de modifier de nouveau ledit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

APPUYÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le second projet de règlement No 582-2023, comme suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement porte le numéro 582-2023 et s'intitule « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 443-2010.

ARTICLE 3

L'article 3.1.1 intitulé « TERMINOLOGIE » est modifié pour ajouter la définition suivante:

Hangar forestier : Bâtiment accessoire aménagé en milieu boisé destiné à abriter de la machinerie forestière.

ARTICLE 4

L'article 14.2.1 intitulé « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LES RANGS AGRICOLES » est remplacé par ce qui suit :

Afin de respecter le paysage agricole et les caractéristiques d'ensemble des rangs identifiés (Terres-Noires et Petit-Coteau), toute nouvelle construction ou reconstruction d'un bâtiment résidentiel doivent respecter les conditions suivantes:

- a) Pour les bâtiments d'un seul étage, la toiture doit être à pignon (2 ou 4 eaux) ou à mansarde (2 ou 4 eaux); les toits à pignon doivent avoir une pente minimale de 50 % (6/12);

- b) Pour les bâtiments de deux étages, la toiture peut être à pignon (2 ou 4 eaux) ou à mansarde (2 ou 4 eaux) ou à plat; les toits à pignon doivent avoir une pente minimale de 33 % (4/12); les toits plats doivent proposer un fronton ou une corniche architecturale;
- c) Les revêtements extérieurs autorisés pour les murs sont les matériaux composites ou tout autre matériau qui s'apparente à un matériau d'époque (brique, stuc et clin de bois, vinyle ou acier...).
- d) Les revêtements extérieurs autorisés pour la toiture sont le bardeau d'asphalte, le bardeau de bois, la tôle et les revêtements métalliques architecturaux;
- e) Les cheminées faisant saillie à l'extérieur du bâtiment doivent être recouvertes de pierre, de brique ou d'un autre matériau de revêtement extérieur s'harmonisant au bâtiment;
- f) La façade principale du bâtiment doit être implantée dans un axe parallèle à la voie publique; de plus, la porte d'entrée principale doit être située sur cette façade;
- g) Une galerie couverte ou non couverte, selon les caractéristiques architecturales du bâtiment, doit être aménagée sur la façade principale du bâtiment; cette galerie doit, au minimum, occuper 40 % de la façade avant du bâtiment;
- h) Les ouvertures (portes, fenêtres) ne peuvent occuper une superficie de plus de 35 % de la façade principale et des façades latérales du bâtiment;
- i) Des moulures de finition (chambranle) sont obligatoires au pourtour des ouvertures (portes et fenêtres); elles doivent s'intégrer aux caractéristiques architecturales du bâtiment;
- j) Les lucarnes doivent présenter les mêmes caractéristiques architecturales;
- k) Les baies vitrées et les solariums ne sont autorisés que sur la façade arrière du bâtiment;
- l) Les garnitures et autres éléments décoratifs doivent être proportionnels aux caractéristiques architecturales du bâtiment.

Tous travaux d'agrandissement des bâtiments résidentiels existants ou tous travaux ayant un rapport aux matériaux de recouvrement extérieur et aux ouvertures, devront être exécutées en respect du caractère d'origine du bâtiment.

ARTICLE 5

L'alinéa 2 de l'article 5.1.2 intitulé « DISPOSITIONS RELATIVES AU NOMBRE DE BÂTIMENTS AUTORISÉ SUR UN MÊME TERRAIN » est modifié pour se lire comme suit

Un maximum de deux (2) bâtiments accessoires est permis par terrain sauf pour les usages agricoles. Le nombre de bâtiments accessoires pour la classe d'usage conservation dans la zone CONS-1 est assujettie à l'application de l'article 14.3.2.

ARTICLE 6

La section 3 intitulée « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX CABANES À SUCRE DANS LA ZONE CONS-1 » est modifiée afin d'ajouter l'article 14.3.2 qui se lit comme suit:

ARTICLE 14.3.2 HANGARS FORESTIERS

Les hangars forestiers sont autorisés, à titre de bâtiments accessoires, seulement pour la classe d'usage conservation dans la zone CONS-1 et aux conditions suivantes :

a) IMPLANTATION

Un hangar forestier doit être situé à une distance minimale de cinq (5) mètres d'une ligne de terrain, d'un bâtiment principal ou d'un équipement accessoire.

b) HAUTEUR

Un hangar forestier doit respecter une hauteur maximale de cinq (5) mètres, mesurée à partir du niveau du sol adjacent jusqu'à son point le plus élevé.

c) SUPERFICIE

La superficie maximale d'un hangar forestier ne peut en aucun cas excéder quarante (40) mètres carrés.

d) REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

Le revêtement extérieur du hangar forestier doit s'harmoniser avec celui du bâtiment principal et/ou du milieu.

Un maximum d'un (1) bâtiment accessoire est permis dans la zone CONS-1.

L'utilisation de boîte de camion et de conteneurs, à titre de construction accessoire, est strictement interdite.

ARTICLE 7

L'article 15.6.2.1 intitulé « COUPE D'ARBRES » est modifié pour se lire comme suit :

Sur l'ensemble du territoire, excluant les bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain et les espaces boisés d'intérêt régional identifiés au plan de zonage, une demande de permis est nécessaire pour l'abattage de tout arbre de plus de 10 cm de diamètre et à 1,2 m du sol. L'arbre doit être remplacé dans un délai maximum de douze (12) mois suivant l'abattage d'arbre en respectant le principe du bon arbre au bon endroit sauf s'il y a une contrainte particulière ne permettant pas d'effectuer la plantation.

ARTICLE 8

L'article 15.6.2.2 intitulé « CONDITIONS D'ABATTAGE D'ARBRES EN MILIEU URBAIN » est modifié pour se lire comme suit :

En milieu urbain, l'abattage des arbres est restreint à des coupes sélectives le long des chemins publics, visant à améliorer les conditions de croissance de la canopée et du couvert boisé. Pour que l'abattage d'arbres soit autorisé, l'arbre doit répondre à au moins un des critères suivants :

- a) l'arbre doit être mort ou atteint d'une maladie incurable;
- b) l'arbre doit être dangereux pour la sécurité des personnes;
- c) l'arbre doit être une nuisance pour la croissance et le bien-être des arbres voisins;
- d) l'arbre doit causer des dommages à la propriété publique ou privée.

Dans le cas de construction de résidence ou d'implantation d'infrastructure, l'abattage d'arbre est autorisé, mais sur un maximum de 25 % de la superficie boisée.

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-05-120

6.1. APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

APPUYÉ PAR : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

D'ADOPTER les comptes de la liste du 30 avril 2023 pour les chèques No.6535 à No. 6707 de même que les paiements par virements bancaires totalisant 730 038,43\$.

ADOPTÉ

2023-05-121

6.2. MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE - VENTE POUR TAXES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Ménard

APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

et résolu unanimement :

DE MANDATER la directrice générale madame Carole Dulude à agir pour et au nom de la Municipalité de Verchères lors des ventes pour taxes.

ADOPTÉ

7. COMMUNICATION ET PROJETS SPÉCIAUX

2023-05-122

7.1. ADOPTION DE POLITIQUES CONCERNANT LA PUBLICITÉ DES ORGANISMES ACCRÉDITÉS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en place des politiques encadrant la publicité des organismes accrédités de Verchères;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

APPUYÉE PAR : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

D'ADOPTER les politiques suivantes:

- Politique d'utilisation de la section organismes accrédités de Verchères dans le bulletin municipal Le Reflet;
- Politique d'affichage sur le panneau numérique.

ADOPTÉ

2023-05-123

7.2. ADOPTION DE LA POLITIQUE DU COLLIER DE LA COMMUNAUTÉ

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en place une politique concernant le collier de la communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau

APPUYÉE PAR : Monsieur Dominic Lampron

et résolu unanimement :

D'ADOPTER la politique du collier de la communauté, tel que rédigé.

ADOPTÉ

8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2023-05-124

8.1. **NOMINATION AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - CAPITAINE - DOMINIC SABOURIN**

CONSIDÉRANT que le capitaine en fonction prendra éventuellement sa retraite;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la relève de ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Ménard

et résolu unanimement :

DE NOMMER monsieur Dominic Sabourin, capitaine au sein du Service de Sécurité Incendie de Verchères.

ADOPTÉ

9. **TRANSPORT ROUTIER**

2023-05-125

9.1. **DEMANDE DE SUBVENTION PPA-CE TRAVAUX DE PAVAGE ET AUTRES 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

APPUYÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

et résolu unanimement :

DE MANDATER la directrice générale, madame Carole Dulude, pour signer au nom de la Municipalité de Verchères la demande d'aide financière PPA-CE pour les travaux de voirie 2023.

ADOPTÉ

2023-05-126

9.2. **SIGNALISATION - SECTEUR DE L'ÉCOLE - PROJET PILOTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Ménard

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le projet pilote pour l'amélioration de la circulation dans le secteur de l'école.

ADOPTÉ

10. **HYGIÈNE DU MILIEU**

2023-05-127

10.1. **USINE DE FILTRATION - RÉFECTION DU BASSIN DE NEUTRALISATION - DÉCOMPTES PROGRESSIFS NUMÉROS 1, 2 ET 3 - GROUPE LEFEBVRE**

CONSIDÉRANT le décompte progressif numéro 2 et le décompte progressif numéro 3 final relatif aux travaux de réfection du bassin de neutralisation à l'usine de filtration d'eau potable;

CONSIDÉRANT les recommandations de paiement datées du 13 avril 2023 formulées par Marc Robitaille, ingénieur de la firme Tetra Tech chargée de la surveillance des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau

APPUYÉE PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif No 1 au montant de 86 173,76 \$, la No 2 au montant de 22 420,13 \$ et du décompte progressif final No 3 au montant de 1 149,75\$ à Groupe Lefebvre M.R.P. Inc. pour les travaux de réfection du bassin de neutralisation de l'usine de filtration d'eau potable.

ADOPTÉ

2023-05-128

10.2. USINE DE FILTRATION - REMPLACEMENT DE MEMBRANES

CONSIDÉRANT que 6 membranes à l'usine de filtration d'eau potable sont défectueuses et doivent être remplacées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Ménard

APPUYÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Véolia pour les six membranes de remplacement pour l'usine de filtration d'eau potable au montant de 31 278\$ plus taxes.

ADOPTÉ

11. SANTÉ BIEN-ÊTRE

12. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

12.1. DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ET CERTIFICATS - AVRIL 2023

Le rapport des permis et certificats émis par le service de l'urbanisme pour le mois d'avril 2023 est déposé.

2023-05-129

12.2. CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC - LOTISSEMENT AU 207 RANG PETIT-COTEAU

CONSIDÉRANT un nouveau lotissement au 207 rang Petit-Coteau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau

APPUYÉE PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

et résolu unanimement :

DE FACTURER une contribution financière de 10% de la valeur estimée du lot projeté pour fins de parc.

ADOPTÉ

2023-05-130

12.3. SITE PATRIMONIAL: 14-14A RUE ST-LOUIS

À l'immeuble sis au 14 A rue St-Louis formé du lot 5 218 501, une demande assujettie à l'application du règlement de constitution du site du patrimoine du vieux village de Verchères est déposée à l'effet de remplacer 5 fenêtres existantes sur la façade du bâtiment principal, par 5 fenêtres à guillotine de couleur noire.

CONSIDÉRANT l'avis des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

APPUYÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le projet, tel que présenté, conforme aux exigences du règlement de constitution du site du patrimoine du vieux village de Verchères.

ADOPTÉ

13. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

2023-05-131

13.1. DEMANDE SUPPORT FINANCIER - MARIE-JADE COURCHESNE

CONSIDÉRANT la politique de soutien à l'excellence sportive, culturelle ou scientifique de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Ménard

APPUYÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 175\$ à Marie-Jade Courchesne pour une compétition de ringuette junior A de niveau national pour sa participation à Team Québec au Championnat de l'est à Dieppe au Nouveau-Brunswick.

ADOPTÉ

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

2023-05-132

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h23.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

APPUYÉE PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alexandre Bélisle,
Maire

Carole Dulude,
Directrice générale & greffière-
trésorière

Je, Carole Dulude, Directrice générale & greffière-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Carole Dulude,
Directrice générale & greffière-trésorière

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #6535 AU #6643
 CHÈQUES #6592 AU #6634
 CHÈQUES #6641 AU #6702
 CHÈQUES #6702 AU #6707

No chèqu	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
PR	VIDÉOTRON LTÉE	INTERNET	1 126.91 \$
PR	VIDÉOTRON LTÉE	TÉLÉPHONE	1 221.25 \$
PR	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	22 709.63 \$
PR	BELL CANADA	TÉLÉPHONE (MAISON DES JEUNES)	147.62 \$
PR	GLOBALPAYMENTS	FRAIS PAIEMENT MARS 2023	48.52 \$
PR	PAYSAFE / NETBANK	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - LOISIRS (FRAIS MINIMUM) PAIEMENT DIRECT	6.56 \$
PR	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	ENTRETIEN MÉNAGER CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES AVRIL 2023 (4 DE 12)	747.34 \$
PR	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	LOCATION IMMEUBLE AVRIL 2023 (4 DE 12)	16 079.73 \$
PR	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MATIÈRES RÉSIDUELLES	53 587.00 \$
PR	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MISE À JOUR DU RÔLE ÉVALUATION	17 305.20 \$
PR	MARTIN MASSICOTTE	SERVICES PROFESSIONNELS PÉRIODE DU 1/01/2023 AU 28/03/2023	172.46 \$
PR	VILLE DE CONTRECOEUR	TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE MARS (3 DE 12) - AJUSTEMENT FACTURÉ EN TROP PÉRIODE DE JANVIER ET FÉVRIER	20 781.66 \$
PR	VILLE DE CONTRECOEUR	TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE AVRIL (4 DE 12)	20 938.84 \$
PR	VILLE DE CONTRECOEUR	ENTRAIDE DU 1/02/2023 AU 41 CALIXA-LAVALLÉE	817.02 \$
PR	DIALOGUE HEALTH TECHNOLOGIE	PAE MARS 2023 (3 DE 12) PROTECTION INCENDIE	114.98 \$
PR	INFO PAGE INC.	IPA UTILISATEUR AVRIL 2023 (4 DE 12) PROTECTION INCENDIE	127.91 \$
PR	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE EAU POTABLE (EAU POTABLE)	543.37 \$
PR	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE (EAUX USÉES)	1 388.10 \$
PR	BRAVAD TECHNOLOGIES	CELLULAIRE (3 ANS) GALAXY S23 ADMINISTRATION	196.04 \$
PR	UMQ - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	ASSISES 2023 - INSCRIPTION CONSEILLER DOMINIC LAMPRON	942.80 \$
PR	HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	LICENCE SÉCURITÉ BITDEFENDER GRAVITY (COMMUNICATION), PARE-FEU ET ANTI-SPAM	459.46 \$
PR	HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	ENTRETIEN INFORMATIQUE -CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	373.29 \$
PR	LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE	AFFILIATION 2023-2024 DU 1 ^{ER} AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024	221.58 \$
PR	LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE	JOURNÉE MONTÉRÉGIENNE CAMP MUNICIPAL - ÉTIENNE BUJOLD	120.72 \$
PR	ASS. QUÉBÉCOISE D'URBANISME	FORMATION DU 8/02/2023 - LES DÉROGATIONS MINEURES: MISE À NIVEAU , LES PPCMOI (PROCÉDURE VISANT À PERMETTRE, À CERTAINES CONDITIONS, QU'UN PROJET SOIT RÉALISÉ MALGRÉ LE FAIT QU'IL DÉROGE À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME), PIÈGES ET POSSIBILITÉS	103.48 \$
PR	ARÉO-FEU LTÉE	PIÈCES ET ACCESSOIRES PROTECTION INCENDIE	17.83 \$
PR	TELUS COMMUNICATIONS INC.	TÉLÉPHONES	728.75 \$
PR	PAGNET DU CANADA INC.	TÉLÉCOMMUNICATION AVRIL 2023 (4 DE 12)	55.93 \$
PR	CAROLE DULUDE (PETITE CAISSE)	PÉRIODE AVRIL 2023 - ADMINISTRATION	24.90 \$
6535	RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT	QUOTE-PART 2023 (2 DE 4)	290 488.50 \$
6536	MAISON DES JEUNES DE VERCHÈRES	SUBVENTION (1 DE 2)	10 000.00 \$
6537	AGRO-PASSION INC.	ANIMATION DU 5/04/2023 BIBLIOTHÈQUE	395.24 \$
6538	ENTREPRISES AGRITRAC INC.	DÉNEIGEMENT CONTRAT DES RUES DU 15 AVRIL 2023	66 074.70 \$
6539	ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO DE VARENNES	ACTIVITÉ KARATÉ (2 DE 2)	1 105.00 \$
6540	STUDIO CATHARSIS	ACTIVITÉ THÉÂTRE	1 300.00 \$
6541	QUÉBEC MUNICIPAL	SERVICE INTERNET DU 1 ^{ER} MAI 2023 AU 30 AVRIL 2024	623.16 \$
6542	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	347.04 \$
6543	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	347.04 \$
6592	ICO TECHNOLOGIES	CONSEIL SANS PAPIER AVRIL 2023 (4 DE 12)	201.20 \$
6593	RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - RISAVR	SERVICES ANIMALIERS 2023 (2 DE 4)	7 119.00 \$
6597	CENTRE DE SERV. SCOLAIRE DES PATRIOTES	UTILISATION LOCAUX ÉCOLE LUDGER-DUVERNAY PÉRIODE JANVIER/FÉVRIER 2023	636.87 \$
6598	SERVALVE	ENTRETIEN SOUPAGE ET RÉGULATEUR SUR POMPE USINE FILTRATION	8 048.25 \$
6599	BRAY-DOR	RÉPARATION PORTE GARAGE	731.76 \$
6600	ANIMATION KATAG	ACTIVITÉ KATAG	1 710.00 \$
6601	CITOYEN	PROGRAMME DE SUBVENTION 2023 - PRODUITS HYGIÈNE FÉMININE DURABLES -REMBOURSÉ PAR LA MRC	35.00 \$
6602	CITOYEN	PROGRAMME DE SUBVENTION 2023 - PRODUITS HYGIÈNE FÉMININE DURABLES -REMBOURSÉ PAR LA MRC	22.39 \$
6603	MAISON DES JEUNES DE VERCHÈRES	REMBOURSEMENT COUPONS BÉNÉVOLES - FÊTE DES JOUES ROUGES	85.00 \$
6604	PRODUCTIONS ROYAL PYROTECHNIE INC.	DÉPÔT FEU D'ARTIFICE - FÊTE NATIONALE	5 750.00 \$
6605	EXPERT PREVENTION	FORMATION POMPIER 2 - (6) INSCRIPTIONS	5 562.67 \$
6606	SNÖ INNOVATION	CONTRAT- GLISSOIRE	2 700.00 \$
6607	ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU ENR.	ENTRETIEN VÉHICULES (3) PROTECTION INCENDIE	551.88 \$
6608	AIRSOLID	PIÈCE POUR BATEAU DE SAUVETAGE - PROTECTION INCENDIE	137.97 \$
6609	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	RECHARGE CYLINDRES D'AIR / PIÈCES PROTECTION INCENDIE	167.23 \$
6610	GLS	FRAIS TRANSPORT VOIRIE	19.44 \$
6611	EMCO CORPORATION	PIÈCES ET ACCESSOIRES - USINE FILTRATION	122.25 \$
6612	FÉDÉRATION HISTOIRE DU QC	RENOUVELLEMENT HISTOIRE DU QUÉBEC VOL 28 #4, VOL 29 #1,2 ET 4	60.00 \$
6613	OUTILS PIERRE BERGER INC.	OUTILS ET CLÉ COMBINÉE - PROTECTION INCENDIE	304.40 \$
6614	MEDWAVE OPTIQUE (MWO)	CASQUE D'ÉCOUTE - BIBLIOTHÈQUE	431.16 \$
6615	THIBAUT & ASSOCIÉS	ENTRETIEN VÉHICULE (1-10-20) MAXISABER PROTECTION INCENDIE	914.05 \$
6616	KÉMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	ALUN (SULFATE D'ALUMINIUM) - USINE FILTRATION	3 844.67 \$
6617	AIR LIQUIDE CANADA INC.	BOUTEILLES GAZ - VOIRIE	94.81 \$
6618	RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - RISAVR	LICENCES DE CHIENS /CHATS PÉRIODE 1 ^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2023	965.00 \$
6619	BERTRAND GUAY SECOURISME B.G.	REMPLACEMENT CYLINDRES D'OXYGÈNE ET TEST HYDROSTATIQUE SUR CYLINDRES - PREMIERS RÉPONDANTS	183.91 \$
6620	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	COPIES DE MUTATION MARS 2023 (3 DE 12)	50.00 \$
6621	SÉCURITÉ LANDRY INC.	SAC DE SAUVETAGE NAUTIQUE ET MOUSQUETONS - PROTECTION INCENDIE	128.26 \$
6622	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	561.21 \$
6623	LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC.	INSTALLATION PRISE POUR POMPE REGL 554-2021 (TERRES-NOIRES/CALIXA-LAVALLÉE), REMPLACEMENT PIÈCES POUR CHAUFFAGE ET THERMOSTAT - MAIRIE	3 306.26 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #6535 AU #6643
 CHÈQUES #6592 AU #6634
 CHÈQUES #6641 AU #6702
 CHÈQUES #6702 AU #6707

No chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
6624	ASD PROMOTION	ENSEMBLE DE STYLOS ET CRAYONS - CADEAUX FÊTE DES BÉNÉVOLES	1 857.77 \$
6625	SR IMPRIMERIE	COMMUNICATION 500 CARTONS - TOURISME	258.61 \$
6626	BURO & CIE	FOURNITURE DE BUREAU CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	63.88 \$
6627	BURO & CIE	FOURNITURE DE BUREAU ADMINISTRATION, BIBLIOTHÈQUE	873.54 \$
6628	MÉDI-SÉLECT LTÉE	PRODUITS / ÉQUIPEMENTS CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	183.33 \$
6629	BF-TECH INC.	ENSEMBLE DÉVISEUR MÉCANISME INFÉRIEUR ET D'ÉTANCHÉITÉ - USINE FILTRATION	535.61 \$
6630	ACKLANDS - GRAINGER INC.	FEUILLES (4) PANNEAUX - PROTECTION INCENDIE	44.13 \$
6631	LIBRAIRIE ALIRE	ACHAT DE VOLUMES	774.38 \$
6632	BUROPRO CITATION	ACHAT DE VOLUMES	106.84 \$
6633	CMP MAYER INC. - ÉQUIPEMENTS INCENDIE	ÉCUSONS DORÉS POUR CASQUES - PROTECTION INCENDIE	1 235.98 \$
6634	MARTECH SIGNALISATION INC.	PANNEAUX - NOM DE RUES ET SIGNALISATION	9 157.48 \$
6641	CANADIEN NATIONAL	ENTRETIEN SIGNALISATION (CN) PÉRIODE DU 1 ^{ER} AVRIL AU 30 JUIN 2023 (4, 5, 6 DE 12)	889.50 \$
6642	GESTION PARASITAIRE - GPS	SERVICE MENSUEL INSPECTION INTÉRIEURE ET AJOUT D'APPÂTS AU STATIONNEMENT - USINE DES EAUX USÉES (ÉPURATION)	1 056.01 \$
6643	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	PROGRAMME DE QUALIFICATION (OPA - OPÉRATEUR PRÉPOSÉ À L'AQUEDUC) I. MILLETTE	125.00 \$
6644	CITOYEN	PROGRAMME D'AIDE POUR L'ACHAT DE TOILETTES À FAIBLE DÉBIT (2)	150.00 \$
6645	LIBRAIRIE ALIRE	ACHAT DE VOLUMES	643.49 \$
6646	GLS	FRAIS TRANSPORT VOIRIE / PROTECTION INCENDIE	58.61 \$
6647	MARJOLAINE D'AOUST	MATÉRIEL ANIMATION BIBLIOTHÈQUE ET FRAIS DÉPLACEMENT 15/03/2023 AU 4/04/2023	22.94 \$
6648	JEAN-SÉBASTIEN MARTEL	FRAIS DÉPLACEMENT PROTECTION INCENDIE DU 10/03/2023 AU 5/04/2023	380.60 \$
6650	AGISKA COOPÉRATIVE-BMR EXPRESS VERCHÈRES	AUTRES BIENS NON DURABLES/ADMINISTRATION, INCENDIE, VOIRIE, AQUEDUC, ÉGOUT, PARCS, VIEILLE CASERNE	569.42 \$
6651	LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTÉE	SIFFLETS, LUMIÈRES LED - PROTECTION INCENDIE	348.10 \$
6652	TECHNO FEU INC.	ENTRETIEN (1-07-07) CITERNE	415.99 \$
6653	ID:8500555 - CANAC	MATÉRIEL VOIRIE	155.70 \$
6654	TECHMIX INC., DIVISION DE BAU-VAL INC.	PIERRE - SABLE RÉPARATION PUISARDS, ASPHALTE	1 585.31 \$
6655	AUBIN & ST-PIERRE INC.,	ENTRETIEN (V45-19) KUBOTA	138.27 \$
6656	MARTECH SIGNALISATION INC.	PANNEAUX - NOM DE RUES (MANQUANTS) ET SIGNALISATION	386.32 \$
6657	ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUCS INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES PUISARDS	537.81 \$
6658	PIÈCES D'AUTOS O. FONTAINE INC.	NETTOYAGE DE FREINS ET AUTRES - VOIRIE	140.24 \$
6659	TENAQUIP LTD	DIVERS PARCS ET SÉCURITÉ	38.95 \$
6660	RENÉ THOMAS INC.	SUPPORT À TABLETTE ADMINISTRATION, NETTOYANT VIEILLE CASERNE	18.51 \$
6662	S.T.R. MICRO (9163-0970 QUÉBEC INC.)	ENTRETIEN INFORMATIQUE BATTERIE BIBLIOTHÈQUE	195.45 \$
6663	EXCELLENCE WAPITI	CONTRAT PATINOIRES 15 MARS 2023 (4 DE 4)	16 096.50 \$
6664	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	MÉDIAPOSTE LE REFLÈT FÉVRIER/MARS/AVRIL/MAI 2023	379.70 \$
6665	OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION	HÉBERGEMENT DU 26/01/2023 AU 15/02/2023 - PROGRAMME SUPPLÉMENTAIRE AU LOYER D'URGENCE - VOLET 2 DE LA SHQ SUBVENTION À VENIR	2 714.43 \$
6666	JOSIANNE BOISSEAU	REMBOURSEMENT DÎNER DU 6/04/2023 - VERGLAS	61.72 \$
6667	CITOYEN	REMBOURSEMENT ACTIVITÉ YOGA PAYÉ EN TROP	20.00 \$
6668	GLS	FRAIS TRANSPORT PROTECTION INCENDIE	20.91 \$
6670	9211-0543 QUÉBEC INC. (ESSO)	ESSENCE	3 441.48 \$
6671	GRÉGOIRE BUSSIÈRES	ACHAT BALLON DE SOCCER - ACTIVITÉ CLINIQUE DE SOCCER	206.72 \$
6672	ZONE LOISIR MONTRÉGIE	ADHÉSION DU 1 ^{ER} AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024	75.00 \$
6673	GALERIE D'LA CÔTE INC.	COURS AQUARELLE	450.00 \$
6674	CHRISTINE DIGUER	ACTIVITÉ YOGA / PILATES HIVER 2023	5 978.70 \$
6675	LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTÉE	COMBINAISONS (3)/VESTES (6) DE SAUVETAGE (INC-099) PROTECTION INCENDIE	4 384.86 \$
6676	RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU	ACHAT EAU - COMPTEUR PÉRIODE 28/02/2023 AU 31/03/2023	229.60 \$
6677	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FORMATION DU 15 ET 16 MARS 2023 - LE RÈGLEMENT PROVINCIAL PROVISoire POUR LA PROTECTION DES MILIEUX HYDRIQUES	368.22 \$
6678	COPICOM INC.	ACHAT DU PHOTOCOPIEUR KYOCERA 6052CI ADMINISTRATION	2 161.53 \$
6679	ALIMENTATION ÉLIZABETH MÉNARD INC.	AUTRES BIENS NON DURABLES/ ADMINISTRATION, INCENDIE, VOIRIE, BIBLIOTHÈQUE	181.82 \$
6680	BRENNTAG CANADA INC.	CHLORE USINE FILTRATION	1 839.60 \$
6681	ACKLANDS - GRAINGER INC.	CEINTURES DE SÉCURITÉ - PROTECTION INCENDIE	609.78 \$
6682	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	652.46 \$
6683	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	194.14 \$
6684	LOCATION ET CONSTRUCTION JACQUES FRÉCHETTE INC.	LOCATION ROULOTTE PÉRIODE DU 14/03/2023 AU 14/04/2023 (VOIRIE)	431.16 \$
6685	KÉMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	SULFATE FERRIQUE ÉPURATION	10 456.78 \$
6686	CITOYEN	SUBVENTION SPORTS JEUNES	75.00 \$
6687	CITOYEN	SUBVENTION SPORTS JEUNES	37.50 \$
6688	CITOYEN	SUBVENTION SPORTS JEUNES	75.00 \$
6689	CITOYEN	SUBVENTION SPORTS JEUNES	37.50 \$
6690	CITOYEN	SUBVENTION SPORTS JEUNES	32.00 \$
6691	CITOYEN	SUBVENTION SPORTS JEUNES	37.50 \$
6692	CITOYEN	SUBVENTION SPORTS JEUNES	20.00 \$
6693	CITOYEN	SUBVENTION SPORTS JEUNES	77.50 \$
6694	ANÃIS VILLEMURE	AIDE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE - VERGLAS DU 6/04/2023	30.00 \$
6695	YOLAINE MORNEAU	DIVERS FÊTE DES BÉNÉVOLES /FÊTE DES JOUES ROUGES	383.69 \$
6696	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	578.12 \$
6697	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	617.73 \$
6698	LA NOUVELLE TABLÉE	MATÉRIEL POUR LA SOIRÉE DES BÉNÉVOLES DU 18 AVRIL	619.52 \$
6699	PUBLICITÉ JL	BANNIÈRE - MUR PHOTO - COMMUNICATION	706.68 \$
6700	ENTR ARBRES ET TERRAINS BISSONNETTE INC.	NETTOYAGE RUE OBSTRUÉE BRIS D'UN ARBRE 2 LABONTÉ - FACTURÉ	574.88 \$
6701	LILY GOURMANDE	BRUNCH RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES	436.62 \$
6702	GLS	FRAIS TRANSPORT - PROTECTION INCENDIE	31.82 \$
6704	COMITÉ SOCCER VERCHÈRES	REMBOURSEMENT INSCRIPTIONS 2023 - SOCCER	13 166.00 \$
6705	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	648.99 \$
6706	MARTIN TREMBLAY - STUDIO M.T.	PRISE PHOTOS - FÊTE DES BÉNÉVOLES DU 18 AVRIL	200.00 \$
6707	POMPIER	FRAIS DÉPLACEMENT EXAMEN/ PRATIQUE (MDO - MATIÈRES DANGEREUSES OPÉRATIONNELLE	318.11 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #6535 AU #6643

CHÈQUES #6592 AU #6634

CHÈQUES #6641 AU #6702

CHÈQUES #6702 AU #6707

No chèqu	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
		CONTRATS (LOISIRS/PARCS/ENTRETIEN MÉNAGER/COMMUNICATIONS)	5 752.90 \$
		SALAIRES	128 966.97 \$
		REMISES ET COTISATIONS - EMPLOYEUR	47 457.08 \$
		TOTAL:	738 038.43 \$

*** CES MONTANTS INCLUS LES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LA DIRECTIRCE GÉNÉRALE VIA SA DÉLÉGATION DE POUVOIR.

Je, soussignée, Carole Dulude, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les montants précités.

Verchères, ce 30 avril 2023



Carole Dulude, g.m.a.
Greffière et Directrice générale

*** NOTE : PR - PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

CHÈQUE #6669 (2 DE 3)

CHÈQUES ANNULÉS

#6596

#6661